Commune de Tréméreuc
Département des Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 13/12/2025
Reçu en préfecture le 13/12/2025
Publié le
ID : 022-212203681-20251211-13122025_12-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 Décembre à vingt heures
Sur convocation en date du 4 décembre 2025, le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Bruno Fontaine, Maire de Tréméreuc.
Membres en exercice : 14

Etaient présents : Monsieur Bruno Fontaine, Monsieur Pascal Le Gaillard, Monsieur Rémi Lemeur, Monsieur Stéphane Maisonneuve, Monsieur Philippe Rouinsard, Monsieur Serge Briard ; Madame Elodie Pelletant ; Madame Nelly Troadec ; Madame Dominique Demezet ; Monsieur Denis Boisivon Monsieur Brivaël Perrinel ; Madame Laëtitia Briard ; Madame Ciara Martin
Procurations : aucune
Était absent : Monsieur Jacques LELANDAIS

Secrétaire de séance : Madame Elodie Pelletant

2025-65 Travaux Choix de l'architecte pour la création de deux logements au-dessus de la médiathèque

Monsieur le Maire explique que pour le projet de création de 2 logements en lieu et place d'un appartement désaffecté, au-dessus de la médiathèque. Qu'un appel d'offre avait été lancé et que 3 cabinets d'architectes ont répondu. La Commission a émis un avis motivé sur ces 3 candidatures en croisant les différentes remarques sur les éléments du dossier. Après analyse, selon les critères énoncés dans la lettre de consultation, il est proposé de retenir la proposition de :

- L'équipe de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est **Comète** pour un forfait de rémunération provisoire (Base+MC) de :
  28 850 € **HT** soit un taux de rémunération de **11,10 %.**

Cabinet	HT	TTC
Comète	28 850.00 €	34 620.00 €
ADMINIMA KORNAOUEG	35 450.00 €	42 540.00 €
Studio PILIPILI	35 900.00 €	43 080.00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide de choisir le cabinet d'architecte COMETE pour un montant 28 850 € HT Soit 34 620 € TTC**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de cette opération**

MAIRIE DE TREMEREUC 22 COTES D'ARMOR

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire, Bruno Fontaine